

AFFAIRE N° 11

AMENAGEMENT DES ECARTS

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA ROUTE DES ANANAS A BOIS-DE-NEFLES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Emmanuel HOARAU.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'assurer la sécurité des piétons, notamment des élèves fréquentant les écoles du secteur du Bois-de-Nèfles, la Municipalité envisage de construire un trottoir sur la Route des Ananas entre la Mairie Annexe et le Chemin du Bois de Camphre, sur une longueur de 320 m.

L'opération est estimée à 900 000 F. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 901 - article 233.126 du Budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver ce projet ;
- m'autoriser :
  - \* à lancer l'appel d'offres correspondant ;
  - \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des crédits inscrits au Budget pour cette opération ;
  - \* en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

M. GERARD M. : Nous sommes favorables à cet aménagement. Mais, il est urgent, à mon avis, de réaliser également des trottoirs à la Bretagne. Les élèves qui attendent le car sur le bord de la chaussée sont obligés de sauter dans les caniveaux, quand le bus arrive ou lorsque deux voitures se croisent.

Nous avons vu, tout à l'heure, que vous retirez des crédits sur la ligne budgétaire "Aménagement des écarts".

LE MAIRE : Non. Nous les décalons. Il faut du temps pour réaliser les travaux. Nous avons donc différé le paiement.

M. GERARD M. : Ces travaux peuvent être réalisés rapidement par une entreprise.

LE MAIRE : En fait, nous sommes confrontés à un petit problème d'expropriation à la Bretagne. Mais, nous n'abandonnons pas ce projet.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*